



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 31 mars 2022

Table des matières

<u>LANCEMENT D'UN APPEL À CANDIDATURES POUR LA FONCTION DE DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL OU DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE AUX DROITS DE L'ENFANT</u>	3
<u>L'ADAPTATION DE LA RÉFORME MILAC SE POURSUIT : TOUS LES MILIEUX D'ACCUEIL POURRONT ACCÉDER À UN SUBSIDE VISANT À RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ</u>	4
<u>UN MASTER EN SOCIOLOGIE EN ANGLAIS LANCÉ À L'ULIÈGE DÈS 2022.....</u>	5
<u>SPORT : UN APPEL À PROJET POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DANS LES CLUBS</u>	6
<u>SPORT : UN FINANCEMENT DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES PLUS TRANSPARENT ET PLUS ÉQUITABLE</u>	8
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	10

Lancement d'un appel à candidatures pour la fonction de Délégué Général ou Déléguée Générale aux Droits de l'Enfant

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé ce jeudi 31 mars le lancement d'un appel à candidatures pour pourvoir au remplacement de l'actuel Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE).

Le Délégué Général aux Droits de l'Enfant est devenu un acteur incontournable des Droits de l'Enfant dans notre pays. Ses recommandations rappellent régulièrement aux responsables politiques et aux administrations leurs engagements et leurs obligations afin d'améliorer la situation des enfants.

Le mandat de l'actuel DGDE Bernard De Vos, qui arrivait à son terme en août 2021, avait été prolongé.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de lancer l'appel à candidatures pour le remplacer avant qu'il n'atteigne l'âge limite. Les candidats et candidates auront jusqu'à 30 jours après la publication de l'appel au Moniteur belge pour remettre leur dossier. Le Parlement se prononcera ensuite sur les différentes candidatures, avant que le Gouvernement ne désigne le nouveau Délégué Général ou la nouvelle Déléguée Générale aux Droits de l'Enfant.

Parallèlement, le travail parlementaire se poursuivra en vue de l'adoption des décrets et d'ordonnances conjoints permettant d'élargir les compétences du Délégué Général, renommé défenseur des enfants, aux matières relevant de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, de la Commission communautaire commune et de la Commission communautaire française.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

L'adaptation de la réforme MILAC se poursuit : tous les milieux d'accueil pourront accéder à un subside visant à renforcer l'accessibilité

A l'initiative de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi un projet d'arrêté qui apporte de nouvelles adaptations de la réforme de l'accueil de la petite enfance et amorce un refinancement généralisé de ce secteur.

Tous les milieux d'accueil, y compris ceux qui sont aujourd'hui non-subsventionnés, pourront désormais accéder à un subside de l'ONE permettant de financer le personnel de direction, à concurrence d'un mi-temps ou d'un temps plein selon la capacité d'accueil.

Pour ce projet qui vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil, un **montant de 40 millions d'euros** avait été obtenu dans le cadre du nouveau contrat de gestion de l'ONE.

De nombreuses adaptations de la réforme de l'accueil de la petite enfance (MILAC), adoptée sous la précédente législature, ont déjà été apportées ou sont encore en cours après consultation du secteur de l'enfance par la Ministre Bénédicte Linard, afin de ne pas mettre en péril l'emploi et les milieux d'accueil, et de prendre en compte les réalités du terrain.

L'arrêté adopté aujourd'hui par le Gouvernement amorce un refinancement généralisé du secteur. Les adaptations apportées à la réglementation pour permettre un véritable accès au subside de base pour tous constituent une innovation : **c'est la première fois qu'une intervention financière est prévue pour les milieux d'accueil non-subsventionnés**. Ces nouvelles adaptations ont été concertées avec l'ensemble des acteurs, et plus particulièrement les fédérations représentatives du secteur non-subsventionné (Fedaje et Femape).

La Ministre poursuit également les efforts en vue d'améliorer l'accès à un accueil de qualité pour davantage d'enfants d'une part et, d'autre part, de soutenir les professionnelles et professionnels de ce secteur en Wallonie et à Bruxelles. Ce subside y contribue pleinement puisqu'il concrétise un élément clé identifié : un refinancement important centré sur la direction et le personnel d'encadrement.

Le financement du poste de direction a en effet un impact important en termes de qualité et d'accessibilité de l'accueil offert aux enfants. La direction est le moteur du projet d'accueil et du fonctionnement quotidien, elle permet aussi un meilleur encadrement des équipes d'accueil.

Par ailleurs, par ce subside, les directions sont invitées à développer des pratiques inclusives et innovantes pour les enfants des familles qui ne fréquentent pas le milieu d'accueil.

« Avec cette évolution et les autres perspectives de financement pour tous, comme l'éveil culturel et le plan éco-crèches, c'est tout le paysage de l'accueil qui se transforme progressivement, et la fracture historique entre les secteurs subsventionnés et non-subsventionnés qui disparaît », souligne la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard. « De plus, financer les postes de direction, est un outil important pour améliorer directement la qualité de nos milieux d'accueil, au bénéfice des tout-petits et de leur famille. »

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

Un Master en Sociologie en anglais lancé à l'ULiège dès 2022

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a donné son feu vert au lancement par l'ULiège d'un Master en Sociologie dispensé en anglais dès 2022.

Pour rappel, en vertu du Décret Paysage, le Gouvernement peut accorder aux établissements d'enseignement supérieur le droit d'organiser des formations dans une langue étrangère, notamment lorsque les études visées ont un caractère international. Ces dérogations sont accordées sur proposition du Conseil d'administration de l'ARES, qui a rendu un avis favorable sur la demande de l'ULiège fin 2021.

« Les cursus dispensés en anglais jouent un rôle important dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur francophone. Ils contribuent également à renforcer la maîtrise de la langue par nos étudiants, et renforcent la possibilité pour eux d'effectuer ensuite des mobilités internationales. Je me réjouis que le Gouvernement marque à nouveau son soutien à de telles initiatives dans nos établissements », souligne Valérie Glatigny.

Contact presse

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

olivier.schotte@gov.cfwb.be / +32 488 48 93 83

Sport : un appel à projets pour lutter contre les violences dans les clubs

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un appel à projets à hauteur de 400.000 euros. Cette étape supplémentaire dans l'implémentation du décret éthique vise à soutenir des projets consacrés à la lutte contre les violences dans le sport, en ce compris les faits de racisme et de harcèlement. Une mesure qui intervient alors que l'actualité a été marquée ces derniers mois par plusieurs incidents (arbitres agressés lors de matchs de catégories d'âge ; insultes à caractère raciste proférées contre Vincent Kompany lors d'un match de football ; plusieurs incidents sur et autour des terrains de sport).

La Ministre des Sports Valérie Glatigny : « *Le sport contribue au bien-être physique et mental de celles et ceux qui le pratiquent. Mais il est aussi un formidable vecteur de valeurs positives : le respect, l'effort, le dépassement de soi. Il arrive cependant, comme dans les autres secteurs, que ces valeurs soient dévoyées par une minorité. Ce projet est une étape supplémentaire dans l'implémentation du décret éthique, qui permettra à terme de mettre en place des référents éthiques qui auront bénéficié d'une formation adéquate, afin de mieux combattre la violence au sens large, en ce compris les faits de harcèlement ou encore les actes ou propos racistes.* »

1. Accompagner le mouvement sportif pour lutter efficacement contre toutes les formes de violence :

A la suite de l'entrée en vigueur du décret visant l'éthique sportive, la Ministre des Sports a dégagé un budget de 400.000 € afin de lancer un appel à projets visant à soutenir la mise en œuvre de projets pilotes et/ou innovants en matière de lutte contre les violences dans le monde du sport.

Seules les fédérations et associations sportives reconnues seront éligibles à cet appel à projets.

Les objectifs sont multiples :

- Promouvoir et encourager une pratique sportive respectueuse de l'éthique sportive ;
- Amplifier le rôle sociétal et la fonction d'exemplarité du mouvement sportif et de la pratique sportive ;
- Doter le mouvement sportif organisé d'outils de sensibilisation et de formation contre la violence dans le milieu sportif ;
- Intensifier les partenariats entre fédérations/associations sportives ainsi qu'avec des acteurs périphériques (Universités, Hautes Ecoles, AISF, AES, UNIA, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, etc.) au mouvement sportif et dont l'expertise peut être significative ;
- Initier une prise de conscience collective et la mutualisation des outils en allant au-delà de la fédération ou de l'association porteuses du projet, afin que l'ensemble du mouvement sportif puisse bénéficier des résultats du projet et des outils qui seront développés.

Les projets soutenus viseront notamment à sensibiliser, prévenir et assurer la formation des acteurs et à la création et diffusion d'outils.

Concrètement, ces projets pourraient, par exemple, consister en un module de formation généraliste ou spécifique à destination des parties prenantes du mouvement sportif, ou encore en une campagne de sensibilisation accompagnée d'un support pédagogique.

Au niveau de l'intervention financière, celle-ci sera de maximum 95% du budget global, en fonction de l'enveloppe disponible, avec un plafond maximum, par projet, à savoir :

- pour les projets déposés par un seul bénéficiaire : 30.000€
- pour les projets impliquant un partenariat entre plusieurs bénéficiaires : 60.000 €

Ces modalités d'intervention favoriseront les projets portés par plusieurs parties (partenariat entre plusieurs fédérations/associations et/ou entre une ou plusieurs fédérations/associations et un ou plusieurs autres organismes) et donc les projets transposables, et profitant, à l'ensemble du mouvement sportif.

2. Rappel : le décret visant l'éthique sportive : un nouvel outil qui permettra notamment de sensibiliser et de lutter contre le harcèlement en milieu sportif

Le décret éthique adopté l'an dernier à l'initiative de Valérie Glatigny dote la Fédération Wallonie-Bruxelles d'un outil à même de renforcer les valeurs et normes que doivent observer le mouvement sportif organisé, en ce compris les sportifs, les membres, les arbitres ainsi que les cadres sportifs et administratifs. L'éthique sportive recouvre à la fois la bonne gouvernance, le fair-play, l'arbitrage, la déontologie, le développement durable, la lutte contre la fraude et la tricherie.

Mais l'accent est aussi mis sur **l'égalité des femmes et des hommes ainsi que la lutte contre la maltraitance et le harcèlement.**

Valérie Glatigny avait à plusieurs reprises ces derniers mois, insisté sur l'importance de pouvoir amplifier davantage encore les efforts consentis pour lutter contre ces comportements lorsqu'ils surviennent dans le milieu sportif.

A terme, une fois le décret complètement implémenté, un réseau de délégués et référents éthiques « Vivons sport » sera mis sur pied afin de relayer les réalités de terrain du mouvement sportif et de veiller au respect de l'éthique sportive, tant au sein des clubs que des fédérations sportives.

Un Observatoire de l'éthique, véritable **instance de réflexion et d'impulsion**, sera également institué. Il aura pour mission de rendre des avis, formuler des propositions et des recommandations au Gouvernement. Il entretiendra par ailleurs un **dialogue permanent avec les acteurs du mouvement sportif** (fédérations, associations, ...) ainsi que des opérateurs actifs dans les domaines liés à l'éthique sportive tels que l'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes, SOS Enfants ou encore Unia.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Sport : un financement des fédérations sportives plus transparent et plus équitable

A l'initiative de la Ministre des Sports Valérie Glatigny, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé en dernière lecture un arrêté de Gouvernement qui vise à assurer un financement plus transparent et plus équilibré des fédérations sportives. Tout en tenant compte de la taille des différentes fédérations, il permettra aux plus petites d'entre elles de se professionnaliser davantage. Cette décision intervient à la suite de l'augmentation globale (à hauteur de 1,2 million d'euros) des subventions forfaitaires aux fédérations sportives, ce qui porte l'enveloppe totale destinée aux subventions forfaitaires à 8.575.000 euros.

La Ministre des Sports, Valérie Glatigny : « Ce nouveau mode de calcul permettra d'abord de professionnaliser encore davantage les petites fédérations. À partir du moment où elles pourront recruter du personnel, elles pourront aussi davantage promouvoir leur discipline et développer leurs activités. Il permettra aussi de mieux tenir compte de l'engouement grandissant pour certaines disciplines, telles que le hockey ou l'équitation. Nous pouvons nous en féliciter. Ce sont les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont les grands gagnants de ce refinancement ».

I. Un cadre légal à clarifier :

Le mouvement sportif organisé bénéficie d'un financement public assuré par la Fédération Wallonie-Bruxelles en vertu d'un décret de 2019. Cette subvention forfaitaire permet à ces fédérations et associations sportives reconnues d'assurer leurs frais de fonctionnement (frais administratifs et rémunération du personnel).

Le décret de 2019 prévoit notamment que le Gouvernement doit préciser les modalités de calcul de cette subvention pour une période ne pouvant être supérieure à 3 ans. Il énumère également les éléments qui doivent entrer en ligne de compte dans le calcul.

Parmi ceux-ci, on citera notamment le nombre de membres, **le nombre de sportifs de haut niveau, d'espoirs sportifs et de partenaires d'entraînement, le respect des principes de bonne gouvernance, ainsi que le nombre de cadres à vocation pédagogique.**

L'arrêté de Gouvernement adopté ce jeudi à l'initiative de Valérie Glatigny fixe les modalités de calcul à prendre en compte pour chacun des éléments précités. Ceux-ci permettront de calculer le montant de la subvention à octroyer à chaque fédération ou association sportive. Dorénavant, les fédérations sportives connaîtront précisément les éléments sur lesquels reposent leur subvention. Il s'agit d'une véritable transparence à l'égard de celles-ci.

Pour les fédérations ou associations sportives disposant de sportifs de haut niveau, le montant sera calculé en fonction d'éléments tels que :

- le nombre de membres (50%) ;
- le nombre de clubs (25%) ;
- le nombre de sportifs de haut niveau ou assimilés¹ (10%) ;
- le nombre de cadres sportifs, moniteurs sportifs et arbitres (10%) ;
- des critères de bonne gouvernance à déterminer avec les fédérations (5%).

¹ Sportifs de haut niveau, espoirs sportifs et partenaires d'entraînements affiliés à ladite fédération ou à l'association sportive. Il sera aussi tenu compte de la présence ou non d'un centre de formation.

Pour les autres fédérations, le montant sera calculé comme suit :

- Le nombre de membres (55%) ;
- Le nombre de cercles (30%) ;
- Le nombre de cadres (10%) ;
- La bonne gouvernance (5%).

2. Des modalités adaptées à certains groupes spécifiques :

Des modalités particulières seront par ailleurs prévues pour les “fédérations sportives non-compétitives reconnues », le sport scolaire ainsi que le sport de l’enseignement supérieur. Le critère “sport de haut niveau” ne sera ainsi pas pris en compte pour ces associations sportives.

Concernant le handisport, 10% de l’enveloppe prévue pour le critère “sport de haut niveau” lui sera d’office réservé puisqu’elle comprend en son sein des sportifs sous statut de haut niveau. Le solde, soit 90% du montant total, sera réparti comme suit:

- 55% pour le nombre de membres ;
- 30 % pour le nombre de cercles ;
- 10% pour le nombre de cadres ;
- 5% pour la bonne gouvernance.

3. Un système de lissage pour limiter l’impact sur les fédérations qui percevront un montant moindre:

Un système de lissage est proposé pour atténuer de façon progressive l’impact d’une diminution des subventions pour les fédérations qui, du fait de ce calcul, obtiendraient un montant moindre que celui perçu jusqu’ici.

Concrètement, la totalité de l’augmentation de subvention aux fédérations et associations « gagnantes » sera perçue immédiatement, les subventions des autres fédérations et associations, obtenant une réduction de l’ordre de 33% des pertes par an, à partir de 2023. Si elles venaient à améliorer leur score sur base des critères précités d’ici 2024 ou ultérieurement, la perte en serait bien entendu davantage réduite.

Cela impliquera qu’en 2022, ces fédérations et associations recevront une subvention au montant identique à celle reçue en 2021.

Ce lissage est rendu possible par le budget supplémentaire d’un montant d’1,2 million d’euros dégagé lors du dernier conclave budgétaire. En 2023, la différence entre le montant de 2022 et celui nécessaire pour 2023 serait réinjecté au profit de l’ensemble des fédérations sportives pour arriver, à la fin de la période transitoire, à une augmentation de l’enveloppe globale de 1,2 million d’euros au profit de l’ensemble des fédérations et associations sportives.

Contact presse

Samy Sidis, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

samy.sidis@gov.cfwb.be / +32 474 79 01 38

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-
Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Olivier Schotte, Porte-parole de Valérie GLATIGNY

Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche
scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse,
des Sports et de la Promotion de Bruxelles

olivier.schotte@gov.cfwb.be

+32 488 48 93 83

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75